



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 4 décembre 2024 — N° 171

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gérard Bisailon.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme Un itinéraire pour tous.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire du Club FADOQ Greenfield Park.

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'organisme Action-Santé de Pointe-Saint-Charles.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire du Camp Richelieu Vive la joie.

4 décembre 2024

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration, à l'occasion des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes, afin de souligner la participation de Dee Joyce à la campagne de sensibilisation avec le projet musical *Garçon*.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jocelyne Gagnon.

Mme Blouin (Bonaventure) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Hervé Leblanc.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Katerine Savard.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner l'engagement et le travail des bénévoles et des organismes communautaires de la circonscription de Mégantic pendant la période des fêtes.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration d'une nouvelle école primaire à Saint-Hubert.

À 9 h 53, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

4 décembre 2024

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Déclarations ministérielles

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, fait une déclaration concernant la révision du régime de négociation des conventions collectives des secteurs public et parapublic.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

M. Marissal (Rosemont) commente la déclaration au nom du deuxième groupe d'opposition.

M. Paradis (Jean-Talon) commente la déclaration au nom du troisième groupe d'opposition.

Présentation de projets de loi

M. Skeete, ministre délégué à l'Économie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 85 Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 85.

4 décembre 2024

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 894 Loi visant à étendre l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments à toutes les femmes ou à toutes les personnes enceintes vivant au Québec sans égard à leur statut migratoire

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **364** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 894.

Dépôts de documents

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2023-2024 du Comité consultatif de l'environnement Kativik;
(Dépôt n° 2123-20241204)

Le rapport des activités 2023-2024 du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James.
(Dépôt n° 2124-20241204)

Mme la présidente dépose :

Le rapport annuel d'activité 2023-2024 du Comité de surveillance des activités de l'Unité permanente anticorruption.
(Dépôt n° 2125-20241204)

4 décembre 2024

Dépôts de rapports de commissions

M. Fortin (Pontiac), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 3 décembre 2024, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi sur l'École Polytechnique de Montréal. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2126-20241204)

Le rapport est adopté.

Dépôts de pétitions

M. Fortin (Pontiac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 188 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès à une couverture publique des soins de santé pour toutes les femmes enceintes vivant au Québec.

(Dépôt n° 2127-20241204)

M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, en remplacement de Mme Zaga Mendez (Verdun), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 400 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à décréter un moratoire sur l'émission des certificats d'autorisation pour des projets dans des milieux humides.

(Dépôt n° 2128-20241204)

4 décembre 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Lefebvre (Arthabaska) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 236 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'un nouveau programme HLM.

(Dépôt n° 2129-20241204)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 3 décembre 2024 sur la motion de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, proposant que le projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **365** en annexe)

Pour : **77** Contre : **27** Abstention : **2**

En conséquence, le projet de loi n° 61 est adopté.

4 décembre 2024

Motions sans préavis

Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le militantisme sur les campus collégiaux et universitaires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Prass (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la révision du Programme de supplément au loyer; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la révision du Programme de supplément au loyer; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère son engagement à lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs, le proxénétisme et le trafic humain;

QU'elle prenne acte que des organismes qui promeuvent des formes d'exploitation sexuelle des mineurs, comme le « sugaring », reçoivent des fonds publics par le biais du Programme de soutien aux organismes communautaires;

4 décembre 2024

QU'en conséquence, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de cesser tout financement public d'organismes qui encouragent des formes d'exploitation sexuelle des mineurs.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **366** en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **1**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la réforme des programmes d'assurance de la Financière agricole du Québec;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant les révélations importantes au sujet de la crédibilité de l'organisme Educ'alcool en lien avec des enjeux de santé publique et de sécurité routière.

4 décembre 2024

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme la présidente entend les arguments de part et d'autre sur la question de droit ou de privilège soulevée par M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, le 3 décembre 2024, et prend la question en délibéré.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 78, Loi donnant suite à l'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec pour la bonification des tarifs de l'aide juridique, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 78 est adopté.

M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, propose que le projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

4 décembre 2024

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, proposant que le projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 3 décembre 2024, sur la motion de M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, proposant que le projet de loi n° 32, Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 75, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 12 mars 2024 et à certaines autres mesures, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 75 est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Laframboise (Blainville) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi concernant la Ville de Blainville, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 210 est adopté.

Adoption

M. Laframboise (Blainville) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi concernant la Ville de Blainville, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 210 est adopté.

Adoption du principe

Mme Lecours (Les Plaines) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Terrebonne, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 209 est adopté.

Adoption

Mme Lecours (Les Plaines) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Terrebonne, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 209 est adopté.

4 décembre 2024

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 5 décembre 2024, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 35, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 5 décembre 2024, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 4 décembre 2024, à 15 h 10, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, M. Lemieux (Saint-Jean), M. Asselin (Vanier-Les Rivières) et Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac), les représentants du premier ministre, de Mme Nichols (Vaudreuil) et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 73 Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence
- n° 78 Loi donnant suite à l'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec pour la bonification des tarifs de l'aide juridique
- n° 80 Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions

La Présidente

NATHALIE ROY

4 décembre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 894, Loi visant à étendre l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments à toutes les femmes ou à toutes les personnes enceintes vivant au Québec sans égard à leur statut migratoire :

(Vote n° 364)

POUR - 109

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (IND)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dorismond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Drainville (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lefebvre (IND)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)		Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
	Girard (CAQ)		St-Louis (CAQ)
			St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Gronin (CAQ)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Morin (PLQ)	
	Julien (CAQ)	Nichols (IND)	
	Labrie (QS)	Paradis (PQ)	

4 décembre 2024

Sur la motion de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, proposant l'adoption du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif :

(Vote n° 365)

POUR - 77

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montigny (CAQ)
Asselin (CAQ)	Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Hull)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Jacques (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)

CONTRE - 27

Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Leduc (QS)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Prass (PLQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	McGraw (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
(La Pinière)	Ghazal (QS)	Morin (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cicccone (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Nichols (IND)	Tanguay (PLQ)

ABSTENTIONS - 2

Chassin (IND)	Lefebvre (IND)
---------------	----------------

4 décembre 2024

Sur la motion de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 366)

POUR - 100

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (IND)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Lachance (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Drainville (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Rizqy (PLQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (IND)	Rotiroti (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Sainte-Croix (CAQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ) (Chauveau)	Schmaltz (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grandmont (QS)		Setlakwe (PLQ)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)		Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Malette (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	McGraw (PLQ)	Thouin (CAQ)
	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
	Jolin-Barrette (CAQ)	Morin (PLQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)

ABSTENTIONS - 1

Chassin (IND)